

# CITOYENNETE, AUTONOMIE, OUVERTURE AU MONDE

REGLEMENT

## - AIDE AUX TRANSPORTS EDUCATIFS



### Objectifs

Encourager la découverte du patrimoine culturel et naturel drômois, ainsi que les déplacements participant à une meilleure orientation scolaire et à la découverte des métiers.

### Descriptif

Attribution d'une subvention forfaitaire par le Département, destinée à soutenir des déplacements liés aux actions éducatives réalisées sur temps scolaire, à l'exception des actions « clés en main » proposées dans ce guide pour lesquelles la prise en charge du transport est incluse dans l'action.

### Modalités

La nature et la destination choisie conditionnent ce soutien financier :

#### - Visites à caractère culturel et scientifique :

- ✓ les trois châteaux départementaux : Grignan, Montélimar et Suze la Rousse (cf pages 13, 15, 16, 17 et 18 du guide) ;
- ✓ les archives départementales (cf page 12 du guide) ;
- ✓ le Musée de la Résistance, le Mémorial et le Musée de la Préhistoire de Vassieux en Vercors (cf pages 19 et 20 du guide) ;
- ✓ les espaces naturels sensibles du département ;
- ✓ les manifestations organisées dans le cadre de la Fête de la Science.

#### - Déplacements favorisant la découverte et l'apprentissage des métiers :

- ✓ les forums des métiers, formations et les forums d'orientation dans la Drôme ou dans un département limitrophe si la proximité géographique le favorise sous réserve de l'accord préalable du Département ;
- ✓ la participation à des salons Entreprises ou mini-entreprises dans la Drôme ou dans un département limitrophe si la proximité géographique le favorise sous réserve de l'accord préalable du Département.

### Procédure

Les transports seront remboursés sur présentation des justificatifs au regard du solde de l'enveloppe propre à chaque établissement.

### Modalités de financement

Le règlement en cours est consultable dans la rubrique « Espace professionnel » de la Direction Enseignement (dans l'onglet « REPÉRER ») sur le site officiel du département.

#### Pour qui ?

Tous collèges publics et privés de la Drôme

#### Où ?

Drôme (exceptionnellement départements limitrophes)

#### Quand ?

Année civile

#### Pour plus d'information :

#### Direction Enseignement

Pôle Développement

Philippe GUERIN

pguerin@ladrome.fr